

Règlement : Libre accès

- L'accès à l'Espace Public Numérique se fait uniquement grâce à la carte de lecteur personnelle et obligatoire.
- La durée d'utilisation d'un PC est limitée à 1h30. Il est possible de demander une session plus longue au terme de la première session.
- L'EPN est un espace de travail, un minimum de silence y est demandé, les utilisateurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.
- Il est strictement interdit de boire et de manger dans ce local.
- L'usage du téléphone portable est à éviter.
- Il ne peut pas y avoir plus d'une personne par PC (sauf dans des cas exceptionnels qui doivent recevoir l'approbation de l'animatrice en charge de l'EPN ce jour-là. Dans ce dernier cas, la carte de lecteur est obligatoire pour les deux usagers).
- Il est strictement interdit de visiter des sites illégaux, de jeux ou de pornographie sur les PC de l'EPN. L'EPN se réserve le droit d'analyser la liste des sites visités.
- Il est strictement interdit d'installer des nouveaux logiciels sur les PC de l'EPN. Le téléchargement n'est autorisé que via des sites légaux.
- Il est strictement interdit de dégrader le matériel physique ou les logiciels installés sur les PC de l'EPN.
- Il est demandé à tous les utilisateurs de respecter les lieux en ne déplaçant pas les chaises et les PC, et en débarrassant convenablement leur table en partant.
- Il est interdit de changer de poste pendant une session.
- En fin de session, pensez à vous déconnecter et à ne laisser aucun document personnel sur l'ordinateur.

→ Le non-respect de ce règlement pourra entraîner **l'exclusion temporaire ou définitive** de l'utilisateur.

Merci d'avance à tous !